L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX NO. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS

MARDI MATIN 12 MAI 1874

L'Abandon de l'Amérique.

RAPPORT DE L'EQUIPAGE.

Le Journal du Havre publie le rapport suivant de l'équipage de l'*Amerique* tout entier à la décharge du capitaine Roussau.

M. le rédacteur du *Journal du Havre*,

C'est la mort dans l'âme que j'entends l'opinion publique condamner notre malheureux capitaine, qui passe, en ce moment, par une si terrible épreuve.

Je viens donc, au nom de tous mes camarades, vous prier d'insérer dans votre journal notre rapport, que les habitants du Havre attendent avec impatience :

Nous sommes partis de New York le 8 avril, à sept heures du matin.

Nous avons fait route, jusqu'au 10 au soir, sans trop de mauvais temps ; tout le monde paraissait content de faire une traversée aussi rapide, et notre arrivée à Brest s'annonçait pour le lundi; mais, hélas! dans la nuit du 10 au 11, nous eûmes à subir un violent coup de vent, et la mer devint terrible par le travers.

C'est à ce moment que le navire commença à fatiguer d'une manière inquiétante. Nous savions notre pont bouwé aux bas ris, et bientôt on s'aperçut que le steamer, qui déjà faisait de l'eau, s'inclinait assez sensiblement sur bâbord.

Le lendemain samedi, la journée fut assez belle. Notre brave capitaine paraissait content de la route que nous avions faite, et les passagers semblaient tout joyeux ; ils allaient bientôt apercevoir les côtes de France.

Le dimanche, le temps changeait, et, dès le lundi matin, de forts grains passaient ; tout frémissait à bord. Le vent devint bientôt furieux, avec une mer démontée; le ciel s'obscurcit tout à coup, et notre position devint des plus graves.

C'est à ce moment que nous entendîmes le capitaine donner le commandement de mettre en cale, étant si près de terre, il fallait se tenir dans cette situation, et attendre l'occasion de pouvoir attaquer la côte.

Les lames venaient de deux ou trois directions différentes et se brisaient sur le navire qui, dans cette position, n'obéissait plus à son gouvernail. Je me trouvais à la barre en ce moment, quand, tout d'un coup, le navire vira de bord en pour cap; de l'E.-S.-E., il passa au N. et fit le tour du compas.

On se maintint néanmoins le mieux possible. Presque tout l'équipage fut mis aux pompes, et les hommes qui restaient disponibles formèrent les chaînes pour activer l'extraction de l'eau, laquelle s'engouffrait d'une manière inquiétante dans les chaufferies.

L'eau gagnait à vue d'œil. Le chef mécanicien, qui encourageait tout le monde au travail, me demanda si je croyais que l'eau diminuait. Je lui répondis: "Il y a moitié plus d'eau qu'il y a quand j'ai commencé." En effet, un moment après, vers quatre heures et demie, l'eau gagnait la hauteur des tubes. Il n'y avait plus à le dissimuler, nous étions à la merci des flots.

Un moment après, le capitaine commanda : "Tout l'équipage sur le pont, aux postes des embarcations."

Le capitaine et l'infortuné M. Garay se mirent aussitôt en devoir de donner leurs ordres pour mettre à l'eau les embarcations, manœuvre des plus difficiles à opérer par un pareil temps, et avec une mer aussi affreuse. Enfin, l'on y réussit avec un bonheur vraiment inespéré et grâce à des efforts inouïs.

Il y a eu quelques blessés et contusionnés, mais cela n'est rien auprès de la perte de notre malheureux second, qui restera toujours, pour tout l'équipage de l'*Amerique*, une source de regrets éternels.

Acteurs du terrible sinistre qui a failli nous engloutir, nous venons tous aujourd'hui, d'un commun accord, rendre hommage à notre capitaine, M. Roussan, et certifier que sa conduite a été celle d'un homme qui a fait son devoir. Il ne pouvait agir autrement, ayant la responsabilité de la vie de trois cents êtres humains, qui attendaient de lui leur salut, et en face de la triste position du navire.

A huit heures du soir, en effet, l'avant du steamer n'était plus qu'à un mètre et demi au-dessus de l'eau, tandis que l'arrière était tout à fait hors de l'eau.

La nuit d'ailleurs, se présentait affreuse, et la mort se présentait comme imminente à tous ces malheureux passagers.

Dès lors, seul le capitaine, il fut avait pas à hésiter, tant la position était effrayante et dangereuse. Tous les marins du bord qui ont eu le péril en nous tous trouvions, peuvent en témoigner, et sont là pour l'affirmer.

J. L. GUBERNATOR, Président.

Ont signé :

A. Roze.— Urvoy.— Coric.— Carnet.—Lefebvre.— Salaun (Pierre-Marie).— Lemoal.— Lemerter.— Lebreton.—Lefeuvre.—Pailler.—Roselin.—Denis.—Le Neguillard.—Henri.—Gudon.—Christiany.— Grall.—Olivier.—Imémin.

La question de la responsabilité aura son dénouement en France, devant le conseil supérieur des naufrages, qui va se prononcer, d'après le rapport de la commission d'enquête, sur la conduite du capitaine.

La commission de permanence de l'Assemblée nationale s'est occupée de la question à sa dernière réunion. Voici ce que nous lisons dans le compte-rendu :

M. de Mahy désire que le ministre de la marine lui donne quelques explications sur les sinistres maritimes qui viennent de frapper la Compagnie Transatlantique.

M. l'amiral Dompierre d'Hornoy déclare être aux ordres de la commission.

M. de Mahy fait observer qu'il s'agit d'une question d'affaires et non de politique. Quatre sinistres viennent d'avoir lieu dans des conditions extraordinaires qui ont effrayé l'opinion. Le bâtiment l'*Europe* a touché en quittant le Havre et a continué son voyage malgré le choc, comment a-t-on laissé sortir ce navire, pourquoi l'a-t-on laissé partir de Brest ?

Le navire abandonné en pleine mer par un équipage est retrouvé et sauvé par un bâtiment anglais. De deux choses l'une : ou les règlements actuels n'ont pas été exécutés, ou bien ils sont mauvais et il faut en faire de nouveaux.

M. le ministre de la marine.— La responsabilité de ces fréquentes incombe en général au capitaine ; les compagnies maritimes confient leurs bâtiments à des marins qui ont passé des examens et leur paraissent dignes du commandement ; il peut y avoir aussi vice de construction ; or les navires de la Compagnie Transatlantique ont été visités par les officiers de toutes les nations qui en ont admiré la construction.

Dans ces circonstances j'ai cru devoir ordonner une enquête.

M. de Mahy demande que l'enquête soit véritablement sérieuse.

Le ministre s'élève avec vivacité contre l'expression dont vient de se servir M. de Mahy ; les enquêtes faites par le gouvernement et particulièrement les enquêtes faites par le ministère de la marine sont toujours sérieuses et il trouve étrange qu'on puisse en douter.

M. de Mahy.— Je n'ai, bien entendu, voulu incriminer qui que ce soit ; mon but a été simplement de rassurer l'opinion en faisant connaître que des enquêtes sérieuses étaient commencées.

LE STEAMER AMÉRIQUE.—Nous lisons dans le *Journal du Havre*.

Voici quel est l'état actuel des choses en ce qui concerne la situation de l'*Amerique* :

On a traité déjà avec les propriétaires du système *Spray*, moyennant 500,000 fr., pour désintéresser les sauveteurs. Cette somme de 500,000 fr. sera payée en pour deux tiers par les assureurs anglais et français, et pour un tiers par la compagnie. Quant au navire, on ne sait encore au juste, pour cette proportion. Reste à dégager, et l'on espère, avec espoir d'un succès immédiat. Ceci fait, et l'*Amerique* renflouée, le paquebot sera ramené au Havre, avec sa cargaison, qui n'est qu'en partie avariée. Là, l'*Amerique* sera mise en cale sèche, et l'on pourra se rendre compte des causes de la voie d'eau : s'il y a rupture, lésion, ou simplement disjoints dans les plaques, par suite de la chute de rivets."

Le *Havre* raconte en ces termes le douloureux épisode de la mort du capitaine Garay :

Le dernier canot abordait le trois-mâts italien *Elisa Queralo*. Il avait à bord une partie de l'état major. Déjà plusieurs des officiers avaient pu se hisser sur le pont du navire. Un moment encore et tout le monde avait la vie sauve. Mais la fatalité ne le voulut pas.

M. Garay était resté l'avant-dernier dans le canot, comme il était resté l'avant-dernier à bord de l'*Amerique*. Il saisit un cordage à son tour et "se pamoyait" pour monter sur le trois-mâts. Tout à coup il lâcha prise et tomba à la mer entre le navire et l'embarcation.

En autre canot, qui avait également servi, au sauvetage, se trouvait amarré à l'arrière de l'italien. M. Garay, après avoir plongé, s'y accrocha.

On cria à un canot, qui était encore au large, d'aller recueillir le brave second de l'*Amerique*. L'équipage obéit aussitôt ; mais, à son arrivée, l'infortuné avait lâché sa planche de salut.

On entendit encore quelques appels de désespéré du naufragé, puis plus rien. La mer avait englouti pour jamais un des marins parmi les distingués dont la France pût s'enorgueillir.

—La guerre du whiskey, ou guerre à l'eau-de-vie, commencée par les femmes, en Amérique, vient de passer en Angleterre. Ce sont des femmes d'ouvriers qui en ont pris l'initiative à Manchester. Deux orateurs femmes ont parlé successivement à la tribune, et ont déclaré qu'elles avaient d'excellents motifs pour se mettre à la tête de la croisade : leurs maris sont les plus grands ivrognes de la terre. Un bon nombre de personnes assistaient à cette première réunion.

Un nouvel assortiment de bracelets, reçu chez ZIMMERMANN, 129 Rue du Canal. Il y de nouveaux modèles, unis et ornementés, émaillés et ciselés.

Notre immense stock de vêtements d'été sera vendu en détail au PRIX COUTANT et AU-DESSOUS, pour du comptant. Nos articles de toilette pour hommes seront cédés aux mêmes prix. Les acheteurs feront bien de s'adresser à

GARTHWAITE, LEWIS & MILLER
100, rue de la Commune

SPECTACLES, BALS, &c.

Salle Grunewald.
Grand Concert Vocal et Instrumental
donné par les jeunes élèves de la Nouvelle-Orléans
SOUS LA DIRECTION DE
MLLE OCTAVIE ROMEY,
Au bénéfice des Inondés.
JEUDI, 21 MAI A HUIT HEURES DU SOIR.
12 Pianos. 48 mains.
Le programme sera publié quelques jours avant le Concert.
La salle et les pianos sont dus à l'obligeance de M. Grunewald. 6 mai—7

Concerts d'Eté,
CONCERTS POPULAIRES,
A la SALLE GRUNEWALD, rue Baronne, tous les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS SOIR, à partir du 15 mai 1874. Un orchestre complet, composé du 30 de nos meilleurs artistes, sera engagé. Souscription, 25 pour douze billets. Des listes sont déposées aux magasins de musique de Grunewald et Charpaux, aux magasins de Tyler et de Jacob, bijoutiers, à la librairie de Graham, à coté d'Ellis, et aux bureaux du N. O. Times. 6mai—1m

GRAND BAL PARE
DONNÉ PAR LA
Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle
de la Nouvelle-Orléans.
À LA SALLE DE L'OPÉRA.
LE SAMEDI, 16 MAI 1874.
Au bénéfice des INONDÉS pour la moitié et de la caisse de bienfaisance pour l'autre moitié.

Joseph Girod	A. Rochereau	Aug. Carrière	
E. Tajauge	F. Limet	G. Fano, ainé	
J. L. Avot	Ernest Merilh	P. Crabites	
Jeb. Jno	Alph. Walz	Stan. Fournier	
J. Schweitzer	Al. Bochet	De A. de Rondelet	
J. Kreaz	De Pouatre	Che. T. Dugazon	
H. Levy	St. Cyr. Fource	Dr. Duperron	
Ed. Dauty	A. Rouvier	A. Bonnet	
De A. d'Aquin	Emile Angand	D. Dugcret	
J. Bouvier	N. Samuel	E. Lafargue	
J. Segaste	F. Danos	J. E. Merlin	
T. D. Lefèvre	J. R. Yard	E. Odinot	
J. Brasset	Clément Fox	Jules Manaud	
Michel Lion	U. Lanoque	H. Képaross	
G. L. Fèvre	C. Bailly	G. V. Hunoure	
A. Pavie	C. Escovée	L. A. Lesnie	
J. St-cuze	L. Marchand	J. Larrieu	
M. Mijoux	S. Chaffraix	J. M. Chiapuldo	
F. Macon	G. Ludre	O. Abadie	
L. Simon	P. Lassalle	J. Masuyer	
Th. Goldin	J. Ortet	L. Payssé	
D. Lopez	Firmin Mathes	M. Borie	
P. P. Chabert	J. Farre	J. Dufau	
H. Chavigny	J. J. Brunet	J. P. Dubarry	
F. Lamiens	O. Maspero	J. B. Renaud	

Prix du Billet.....$2 00

On trouvera des Cartes à la librairie Hebert & Co., coin Chartres et Bienville, à la librairie J. Schweitzer, 16C Royale, à la pharmacie St. Fonrouge, coin Canal et Remparts, chez M. Hével, coin Chartres et Maisons et chez tous les Directeurs. Les demandes d'invitation par dames doivent être adressées à la Direction, en gérant les noms et les résidences.

Les réunions des Directeurs auront lieu le lundi et le vendredi de chaque semaine à l'asile de la Société, 6 heures du soir.

Le Secrétaire,
LÉON SIMON.
10 avril—3m

THE LABORING HOMESTEAD
and
Co-Operative Association of Louisiana,
OFFICIERS:
ARISTIDE GERARD.....Président
EMILE DEBUYS.....Vice-Président
DUSUAL HALPERN.....Secrétaire
ULGEN LAUVE.....Trésorier

BUREAU DES DIRECTEURS :

Jules Tuyes.	Jean Langles.
Alphonse Terron.	Danville L. Kernion.
D. Cayetan Ricard.	Wm. H. Schmidt.
Chas. Nathan.	Emile DeBuys.
Aristide Gerard.	

COMITÉS :

Organisation—E. DeBuys, J. Tuyes, C. Nathan.
Finances—A. Terron, J. Tuyes, D. L. Kernion.
Fermes et Fermes—A. Terron, D. L. Kernion, F. C. Ricard.
Magasins co-opératifs—W. B. Schmidt, E. DeBuys, J. Langles.
Reglements—E. DeBuys, J. Tuyes, Charles Nathan.
BUREAU DE L'ASSOCIATION :
Triangle Building, au pied des rues Canal et Commune. 10 déc—3m

NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION
156 rue du Canal.
DIRECTEURS :
Dr. W. Newton Mercer.

L. F. Generes,	David Urquhart,
George Jonas,	John G. Gaines,
Thomas A. Adams,	Carl Kohn,
Th's. Allen Clarke,	Christian Schneider,
Chas. J. Leeds,	Samuel Jamison.

Intérêts sur les dépôts.
L. F. GENERES, Président.
SAM JONES, Jr., Trésorier. 26 cars—1an

Banque d'Epargne des Citoyens,
GRUNEWALD HALL
No. 22 rue Baronne.
J. L. GUBERNATOR, Président.
M. BENNÉS, caissier.

LES dépots faits par les femmes mariées ou veuves, ne peuvent être retirés que par eux-mêmes ou d'après leur ordre. Le mari ne saura rien agir, plus sagement dans l'intérêt de leurs enfants qu'en faisant pour eux des dépots payables à leur majorité : cela encourage les enfants à les augmenter toutes les semaines ou tous les mois et leur donne les habitudes d'économies qui les conduisent à la fortune. La banque reçoit des dépots de 10 cents et au-dessus, elle alloue un intérêt de 6 pour cent qu'elle paie semi annuellement et ajoute au capital.

Tous les dépots sont payables sur demande.
1er mars—1 an

The Freedmen's Savings & Trust Co.
CAISSE D'ÉPARGNE.
Charte accordée par les Etats-Unis en 1865.
SUCCURSALE DE LA NELLE-ORLEANS,
No 182, Rue du Canal,
ENCOIGNURE DE TADE.
HEURES DE BANQUE.
De 9 heures A. M. à 3 heures P. M.
Ouverte les samedis soirs, pour recevoir des dépôts, de 6 à 8 heures.
Un intérêt est alloué sur les dépôts.
C. D. STURDEVANT, HENRY BACAS,
Caissier. Assist.-Caissier
On peut se procurer des copies de la Charte à la Banque. 5 janv 74—1 an

ASSURANCE SUR LA VIE.
New York Life Insurance Company
(ETABLI EN 1845.)
Actif.....$25,000,000
Revenu Annuel au de la de.....$8,000,000
PUREMENT MUTUELLE.

Tout l'excédant des bénéfices, après prélèvement du montant actuel de l'assurance est remboursé aux détenteurs de polices.

TOUTES LES POLICES SONT MAINTENUES. Des dividendes sont déclarés annuellement, payables comptant, lesquels peuvent être appliqués à la réduction des primes annuelles ou à l'augmentation de l'assurance.

Les polices sont émises pour la protection spéciale des

FEMMES ET DES ENFANTS.

Des polices sont émises pour garantir le paiement des dettes ; on émet aussi des POLICES TONTINE qui combinent la sécurité de l'assurance sur la Vie avec le placement avantageux de l'argent.

Les personnes qui désirent une assurance sur la vie, sûre et garantie, au véritable cout net, dans cette ancienne et honorable compagnie, sont priées de s'adresser aux soussignés.

COPES & OGDEN,
Agents-Généraux,
44.....RUE CARONDELET.....44

Cette Compagnie a payé l'année dernière près de 1,500,000 par suite de décès, et a déclaré aux détenteurs de polices des dividendes, payés comptant, et s'élevant à $1,742,554 40.

DIRECTION LOCALE.

Chas. Briggs,	S. H. Kennedy,
E. F. Minton,	Saml. Smith,
Thos. A. Adams,	Pk. Wirz,
Chas. Cavaroc,	S. O. Nelson,
L. B. Cain,	Paul. Poerchy,
Geo. Foerster,	Fk. Camerden,
T. J. Semmes,	J. H. Lonsdale,
J. S. Walton,	Wm. S. Pike,
E. Peale,	Wm. R. Schmidt,
S. Forcheimer,	A. Chiapella,
F. S. Sampson,	F. A. Duffilo.

MÉDECINS-EXAMINATEURS
D. C. Holliday, M. D. John W. Caldwell M. D.
Chs. Turpin, M. D.
8 mars—1

Compagnie d'Assurance
TEUTONIA,
DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.
Bureaux, No. 111 de la rue Gravier.
Assure, aux taux les plus bas, contre les risques d'incendie, de mer et de rivières.
Actif.....$198,454 00
A. EIMER BADER, Président.
CH. ENGSTFELD, Vice-Président.
GEORGE STROMEYER, Secrétaire.
DIRECTEURS;

Henry Abraham,	A. Eimer Bader.
N. A. Baumgarten,	K. F. Del Bondio
Ch. Engelfeld.	M. Frank.
H. R. Greves,	Hy. Haller,
Sigmund Ha 2	H. Keller.
Louis Leonard,	Theo. Lilienthal,
C. H. Miller,	F. Richard,
Frank Roder,	Louis Schneider,
W. R. Schmidt	E. Seig.
Isaac Schurck,	Louis Schwartz,
J. M. Schwartz,	J. Weisenbach.
X. Weissenbach.	
1 oct—1an	

J. B. CAMORS & CO.
MARCHANDS DE FARINE
—ET—
Négociants Commissionnaires,
61.....RUE TOUPOUTOULAS.....61
NOUVELLE-ORLEANS.
5 juin—1an 73

Chaudières à Sucre du Tennessee
De la célèbre Usine de Stacker.
APPARTENANT A MM. WOODS, YEATMAN & CO.—Le soussigné a constamment un choix assorti de ces Chaudières, ainsi que des GRILLES et des BOUCHES DE FOURNEAU, des meilleurs modèles.
E. F. LAVILLEBEUVRE,
Marché Commissionnaire,
No. 15 rue Union.

GUIDE DU COMMERCE.

BANQUES.

Workingmen's Bank, Banque des Travailleurs et Caisse d'Epargne, V. Maurian président, 26 Canal.
N. O. Savings Institution, 156 Canal.
Freedmen's Savings & Trust Co., 182 Canal.
La Sayde Bank & Safe Deposit Co., 51 Canal.

COMPAGNIES D'ASSURANCES.

(CONTRE L'INCENDIE)

N. O. Mutual Ins. Co., coin Camp et Canal.
Merchants' Mutual Ins. Co., 51 Canal.
Mechanics' & Traders' Ins. Co., 14 Carondel.
Crescent Mut. Ins. Co., coin Camp & C. Place.
Home Mutual Ins. Co., 53 Camp.

(SUR LA VIE.)

La. Eq. Life Ins. Co., coin Carond. & Gravier.
Life Assur. Society, of N. York, 34 Camp.
Etna Life Ins. Co., of Hrtd, Con. 2 Carondelet.

JOUETS, ARTICLES DE FANTAISIE.

Guébit & Nippert, 137 Canal, Nlle-Orléans.
Guébit & Nippert, 40 Paradis-Poissonnière, Paris.
T. Moreau, coin Toulouse et Royale.

MERCERIE ET FANTAISIE.

J. H. Martinoche, 121 Royale.

MARCHANDISES SÈCHES.

Théo. Danziger & Sons, 200 Canal.
J. Turcotte, coin Canal et Baronne.

ETOFFES POUR DEUIL.

A. Labry, 31, Bourbon.

CHAPELLERIE.

R. F. Lee Hat Store, coin Royale et St. Louis.

QUINCAILLERIE ET INSTRUMENTS ALATOIRES.

A. Baldwin & Co., 74 Canal et 95 Commune.

MACHINES A COUDRE.

Grover & Baker S. M. Co., 107 Canal.
Wheeler & Wilson, (Peck Bros.) 140 Canal.

CHEMISES ET ARTICLES DE TOILETTE POUR MESSIEURS.

S. N. Moody, coin Royale et Canal.

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS.

L. Godchaux, 81 et 83 Canal, 213 216, 217 V. Levée.
G. Lazard, 185 Vieille-Levée.

MEUBLES DE LUXE ET ORDINAIRES.

P. Sinfiard, coin Bienville et Royale.

BRODERIES, LINGERIE, DESSINS.

Mme Montarotier, 19, Bourbon.
Mme Repho, fabricant, 19 Bourbon, 2e étage.
C. N. Boisseau, coin Bienville et Bourbon.

ARTICLES DE COIFFURE ET DE FANTAISIE.

Charles Trouilly, coin Bienville et Chartres.

OPTICIENS.

C. Duhamel, 31, Canal.

RESTAURANTS.

Rest. Jules Marchal, 19 Union.

PENSION.

E. Halstre, 11 Toulouse, $4 par semaine.

FABRIQUES DE CANDI, CONFISEURS, ETC.

Norman & Reiss, 121 & 123, Vieille-Levée.
L. Rédal, 36, Vieille-levée.

BOULANGERIE.

J. M. Lafferranderie, 275 Trémé.

CIGARES, TABACS, ETC.

Ed. L. Zell, coin Carondelet et Canal.
F. A. Gonzales, coin Camp et Commune.

ORGUES, PIANOS, MUSIQUE.

Louis Grünewald, 18, 20 et 22, Baronne.
M. Ellis, 151 et 153, Canal.
F. Charpaux, 9, Royale.

PLOMBEURS.

C. L. Chapotel, coin Bourbon et Bienville.

FUSILS, ARTICLES DE CHASSE.

F. Charleville, 55, St. Charles.
J. Saget, 196, Chartres.

COUTELLERIE, BANDAGES, REPASSAGE.

L. Lamothe, fabricant, 91 Royale.

TABLES DE BILLARD.

Miller Bros, coin Commune et St-Charles.
St. Charles Billiards Saloon, sous l'Hôt. St. Ch.
Crescent Billiard Hall, coin Canal et St. Charles.

COSTUMES, DOMINOS & MASQUES.

V. Afshun, 91 Conti.

RELIURE ET FOURNITURES DE BUREAU.

S. Reichert, 140 Royale.

ACCORD ET RÉPARATION DE PIANOS.

J. Piffaut, 66 Esplanade, 3me District.
Aussi, 40 rue Royale près Conti.

LOTERIES

MAGNIFIQUE PLAN.
Seulement 10,000 Numéros.
LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE,
A NUMERO SIMPLE.
Gros Lot.....$20,000
COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
(Incorporée le 12 août 1868.)
CLASSE G.
Devant être tirée en public, à la Nouvelle-Orléans, le SAMEDI, 30 Mai 1874.
PLAN
10,000 Billets.....Billets seulement $10
MOITIÉ, QUART ET DIXIÈMES EN PROPORTION.

1 lot de	$20,000 est	$20,000
1 lot de	10,000 est	10,000
1 lot de	5,000 est	5,000
40 lots de	500 sont	20,000
200 lots	100 sont	20,000

LOTS D'APPROXIMATION.

9 approximations de $300 chaque pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $20,000 sont.....$2,700
9 approximations de $200 pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $10,000 sont.....1,800
9 approximations de $100 pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $5,000 sont.....900
370 lots s'élevant à.....$6,400

EXPLICATION DES LOTS APPROXIMATIFS

Les autres nombres unités de la même dizaine du numéro gagnant les trois gros lots auront droit à 27 lots d'approximation. Par exemple, si le billet No 1249 gagne le lot de $20,000, les billets Nos 1241, 1242, 1243, 1244, 1245, 1246, 1247, 1248, 1250 et 1259 auront droit à $300 chacun. Si le billet No 231 gagne le lot de $10,000, les billets Nos 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229 et 240 auront droit à $200 chacun. Si le billet No 450 gagne le lot de $5000, les billets Nos 451, 452, 443, 444, 445, 446, 447, 448 et 449 auront droit à $100 chacun.

Billets entiers, $10 ; Demi-Billets, $5 ; Quarts de Billets, $2 50 ; Dixièmes de billets $1 00.

LOTS PAYABLES EN PLEIN ET SANS DÉDUCTION.

Les demandes doivent être adressées à la LOUISIANA STATE LOTTERY COMPANY
LOCK-BOX 692, P. O.,
Nouvelle-Orléans.
Envoyez des mandats de poste ou faites enregistrer vos lettres. 2janv—72—1an

I. L. LYONS,
(SUCCESSEUR DE BALL & LYONS.)
PHARMACIEN EN GROS ET EN DÉTAIL
ET IMPORTATEUR,
AU COIN DES RUES CAMP ET GRAVIER,
Nouvelle-Orléans, La.
Offre au commerce de la ville et à celui de la campagne un

Stock complet,
Se composant de

Drogues,	Parfumerie.
Produits chimiques,	Médicaments français,
Médicaments américains,	patentés,
patentés.	Extraits solides et liquides
Articles divers pour dro-	Huiles essentielles et
guistes.	glie, de Geo Tieman & Co,
Liqueurs fines.	Appareils à atomes, à
Vernis et huiles.	main et à vapeur,
Vitres.	Appareils électriques,
Verreries.	Eponges de voyage, boîtes à
Articles de fantaisie.	médicaments.
Teintures, épices, produits chimiques, essences de liqueurs, huiles essentielles,

Et tout ce qui se rattache au

Commerce des Drogues.
AGENT POUR LA VENTE DE
Pilules et granules recouvertes de sucre, de W. R. Warner & Co.,
Huiles et couleurs du Southern Company de St-Louis ;
Extraits et remèdes, de W. J. M. Gordon ;
Suspensoirs, en argent, du Dr. L. Babcock.
IMPORTATEUR DE
Liqueurs et extraits de Bottlay ; parfumeries anglaises et françaises ;
Médicaments patentés drogues et produits chimiques français.
Département spécial pour les ordres des médecins. Les poudres sont mises en bouteilles, qui sont étiquetées avec soin.
L'exécution des ordres des maisons de commerce est confiée à un commis habile, à l'effet d'assurer la livraison des marchandises.
Propriétaire du
Célèbre Amer fortifiant Garry Owen.
Le tonique d'Abrams contre le frisson.
La liqueur astringente de Brodie.
L'elixir de Locock contre la toux.
Et tous les remèdes bien connus, de Ball & Lyons.
L'attention du public est appelée sur le
DÉPARTEMENT DU DETAIL ET DES PRESCRIPTIONS,
Lequel n'est surpassé par celui d'aucune autre pharmacie du pays.
Les prescriptions sont confiées aux pharmaciens les plus expérimentés, qui emploient les meilleures préparations.
On trouvera à ce magasin un assortiment complet des articles de fantaisie les plus fins, des articles de toilette, de parfumeries étrangères, brosses à cheveux, brosses à dents, peignes cosmétiques, poudres, éponges, remèdes patentés français et américains et liqueurs fines ;
Bandages, bandages herniaires, suspensoirs, eau de cologne, etc.
Vaccine fraîche et sangsues médicinales.
I. L. LYONS.
14fév—2m v&o

Vor. MAIGNAN & F. LABORDE

NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,
SEULS AGENTS POUR LA VENTE DU GRAND VIN DU CHATEAU
PAPE CLÉMENT,
Les COGNACS Vieux et Propriétaire, Gin, les Frères, Larronde, Dutour, Audebeurg.
Les GRANDS VINS de A. de Luze & fils et Larronde frères.
Les SAUTERNES de la marque de la Gilet
Importateurs des EAUX-DE-VIE de Castillon etc., du KIRSCH Impérial, Kirsch et de Cognac, en PORTO et SHERRY de Paul Emile Thomas, de Malaga, des VINS ROUGES et BLANCS, en barriques, demi-barriques et caisses, CONSERVES, BOUCHONS, etc.
23 & 25 - Rue Bienville - 23 & 25
14janv—6m NOUVELLE-ORLEANS.

ALBIN ROCHEREAU. Mme. ADELE HEPP, recommandant. PIERRE GUBARITES
CHARLES T. DUGAZON. ERNEST MERILH.

A. ROCHEREAU & CO.,

Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne,
COMMISSION MERCHANTS,
IMPORTERS
WINES, BRANDIES, SARDINES, &c.,
8 SOUTH WILLIAM ST., New York.
16 & 18 ST. LOUIS ST., New Orleans.
31 août—1an

Transféré au 131 de la rue Canal.

E. LEVY & Co,

PROPRIETAIRES
DU
GRAND DOLLAR STORE
DU SUD,
FONDÉ EN 1868.

Désirent mettre sous les yeux du public la liste suivante qui renferme une partie des articles achetés pour la saison prochaine et dont le prix, pour chacun d'eux, sans exception, est de

UN DOLLAR SEULEMENT !

Tabourets pour les pieds, en tapis de Brussels et de velours, Palissades en rotin et en osier, Tapis en toile cirée à sous. Un magnifique assortiment de cuiles cuchets et de tous autres gouères, pour dames.

Articles de Ménage
POUR UN DOLLAR.

Services à thé et à café, Grandes boîtes à épices, contenant des caseiers pour six différentes épices, Boîtes à couteaux et à fourchettes, Repoussoires, Plumeaux, Grandes boîtes-trésors spéciales.

Belles broderies françaises.

10 yardes pour $1 ; 8, 6, 4, 3, 2 et 1 yarde, de meilleure qualité, pour

UN DOLLAR.

Anglaises, Jean Baptiste Lonlet, M. L.
Allier, (Mme Vve.) née Leloy, négociant.
Bernié B. Levan, Mme Vve.
Bonduel, Victor Lacroix, Alexandre.
Bonduel, Pierre Ap. Lagier, Mme Vve. née
Bonduel, Jules Hyacinthe. Lagnieux, Ambroise
Bandouin, Charles Mouton, Adolphe
Brunelet, Desire (Mlle) Mégnine, Alfred
Bibbio, Pierre Moutiou, Alexandre
Cramt, (Mme) Mélous, Jules
Chantelouppe, Amédée Mahial, Gustave
Cassaignade, née Urbe Malmaire, Joseph (Mlle Wimmière)
Chrétien Gutiérez, Jules
Camugli, Vincent Parrot, George (Colonel)
D. Pinatre, Eugène
Dumont, François D.
Deburne Pierre Baron, Sous Laurent
Danaln, Guillaume Rey, Jean Louis
Dupuy, Eugène Boulle Louis
Dacos, Mme Vve. Schlitz, (Mme.) née
Frère Jules Schmitz, Jean Jacques
Fair, Vve Louis Siligne, Eugène
Grand, J. Sabatier, Virginie
Grand'Orjon (Mme) Sauzin, Jean Jacques
Guerbous, (Mme Vve.) Tibbat, Mme Ursule
Gaubert, Noemi Vidal Pierre
Gautier, Aimé Pascal Vaillement, Mme. Jo. Laurent
Hélias, Jh. dit Jenty Vial, Félix
Wettenbach

Sont également invités à se présenter à ce Comptoir les Tirailleurs appelés à satisfaire à la loi du Recrutement militaire, soit en raison de leur Age (20 ans) soit comme ayant été omis dans un tirage précédent.

La Chancellerie du Consulat de France à la Nouvelle-Orléans, sise rue de Louis XVI, vis-à-vis celles de Charres et Vieille-Levée est ouverte tous les jours, les dimanches exceptés de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

Le 1er Mai.

Charte Amendée
DE LA
New-Orleans Mutual Insurance Company
(Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans)
actuellement le
New-Orleans Insurance Co.
(Compagnie d'Assurance de la Nlle-Orléans)
L'ETAT de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans. — Qu'on se souvienne que de quatre-vingt-huit mois avant dans l'année mil-huit cent soixante quatre, parlevant Jean Pierre Charles Cuvellier, notaire public, dument commissionné, résidant en la ville de la Nouvelle-Orléans, et la ville de la Nlle-Orléans, Louisiane, et en présence des témoins ci après nommés et soussignés sont présentés M M. Jules Tuyes, président, et John W. Hincks, secrétaire, du New-Orleans Mutual Insurance Company, corporation existant et jouissant de la loi de cet Etat, domiciliée dans la ville de la Nlle-Orléans lesquels déclarent que conformément à l'article originaire de la charte primitive de la dite compagnie, telle qu'elle a été adoptée par un acte passé par devant Amédée Pincarel, notaire public, de cette ville, en date du huitième jour de juin, dans l'année mil-huit cent soixante-neuf, et après que l'insertion par le dit article eut été faite dans deux des journaux quotidien publiés dans cette ville — savoir : l'Abeille de la Nlle-Orléans, et le Picayune, — une assemblée générale des actionnaires de la dite compagnie en lieu, aux bureaux de cette ville dans les heures et jours ci-après de ladite compagnie, sommée à la dite assemblée ainsi qu'il appert d'une manière plus complète dans une copie d'annonce des délibérations de la dite assemblée certifiée par le soussigné secrétaire, sous le sceau de la dite compagnie.

Comme moyennant et à l'effet de faire enregistrer et publier la dite charte amendée conformément à la loi, aux lieu, heure et jours ci-après, en la dite cité et au nom des actionnaires du dit New-Orleans Mutual Insurance Company, déclarant, proclament et publient, comme obligatoire pour les actionnaires de la dite compagnie et tous ceux qui cela peut et peuvent concerner la charte suivante, qui est la Charte Amendée du NEW-ORLEANS MUTUAL INSURANCE COMPANY. Aujourd'hui le NEW-ORLEANS INSURANCE COMPANY.

ARTICLE I.

Cette Compagnie est établie et a son domicile dans la ville de la Nlle Orléans ; elle sera dorénavant désignée et connue sous le nom de NEW-ORLEANS INSURANCE COMPANY. Elle continuera les opérations commencées vers le premier jour d'Octobre mil huit cinquante neuf, par le New-Orleans Mutual Insurance Company et la dite Compagnie existera vingt-cinq ans à partir de la date de la charte primitive du dit New-Orleans Mutual Insurance Company, savoir : le vingt-deuxième jour de juin mil huit cent soixante-quatre, à moins que ses affaires ne soient liquidées ou rétrogrées par ordre des trois quarts des votes de la compagnie, elle aura un capital de deux cent mille dollars, divisé en deux mille actions de cent dollars chacune, payables comptant, et ce capital sera versé par les actionnaires nommés dans ce but par le conseil de Direction.

ARTICLE II.

Le but de cette compagnie est déclaré être : le dommage des maisons, magasins ou autres bâtisses, les meubles, les marchandises ou autres propriétés contre les pertes ou les avaries occasionnées par le feu. 2o. De faire des assurances maritimes sur les navires, le frêt, les bateaux à vapeur, les marchandises, les espèces, les lingots, les commissions, les profits, les billets de banques, les lettres de change et autres preuves de dette, les prêts à la grosse, les prêts sur famille, d'assurer tout ce qui se rattache aux risques de transporte par terre ou par mer. 3o Elle peut assurer contre tout risque du fonds capital représenté à la réunion dont il s'agit volent en faveur des mesures proposées ; et tout changement soit opéré ou toute d